

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Octobre 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 3.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane et ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe, PELÉ Martin, PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSÉES** : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*) et Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

**ABSENT** : M. MORMANN Cédrick.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

**OBJET** : *Tarif de busage des fossés – Année 2019.*

N° 2018 / 10 / 11

*La Commune de Blain a souhaité réglementer les aménagements de passage donnant accès aux habitations et aux parcelles agricoles sur les routes communales. La pose des buses est en priorité assurée par le service voirie de la Commune. Hormis pour un premier accès à une habitation ou à une parcelle agricole, cette opération sera facturée. Toutefois, si le demandeur était en capacité de réaliser ces travaux, l'exécution de ceux-ci se fera impérativement sous le contrôle et la validation du Service Voirie de la Commune.*

*VU le Code de la voirie routière,*

*VU le Code de l'urbanisme,*

*VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme – Agriculture - Travaux du 16 Octobre 2018,*

*VU la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le tarif de busage et travaux complémentaires comme suit et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :

<b>NOM DU TARIF</b>	<b>Tarifs 2019</b>
<b>Tarif de busage des fossés</b>	
<b>Base de facturation :</b>	
- <u>Diamètre de la buse 300 mm</u>	
• Passage de 6 mètres	304,50
• Passage de 9 mètres	458,00
• Coût du mètre linéaire complémentaire	61,00
- <u>Diamètre de la buse 400 mm</u>	
• Passage de 6 mètres	376,00
• Passage de 9 mètres	563,50
• Coût du mètre linéaire complémentaire	71,50
- <u>Diamètre de la buse 500 mm</u>	
• Passage de 6 mètres	488,00
• Passage de 9 mètres	732,00
• Coût du mètre linéaire complémentaire	87,00
<b>Tarifs complémentaires :</b>	
- Excavation et/ou retrait d'ancien busage (le ml)	20,00
- Regard à grille 600 x 600 mm (l'unité)	168,00
- Raccordement d'un réseau pluvial existant (regard 400 x 400 mm préfabriqué) (l'unité)	55,00
- Tête de sécurité NF en béton préfabriqué (l'unité)	Sur devis

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 30 Octobre 2018,  
Le Maire,

